

2M2J
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 EUROS
Siège : 1 lieudit Cadillac
33210 MAZERES
894 358 878 RCS BORDEAUX

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS,
Le vingt-deux novembre
A 19 heures,

Les associés de la société 2M2J, société civile immobilière au capital de 1 000,00 euros, se sont réunis au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame Marie-France LUCAS
Titulaire de 25 parts en pleine propriété,

Monsieur Jérôme LUCAS
Titulaire de 25 parts en pleine propriété.

Madame Marie-Joelle LUCAS
Titulaire de 25 parts en pleine propriété.

Monsieur Julien LUCAS
Titulaire de 25 parts en pleine propriété.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-France LUCAS, gérante associée.

La présidente constate que compte tenu des associés présents ou représentés, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Elle rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- Modification de l'adresse du siège de la société par suite de la modification de l'adressage faite par la Municipalité de la commune de MAZERES,
- Pouvoirs

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la présidente met

MFL

successivement aux voix la résolution unique suivante figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'adresse du siège social de la société qui était 1 lieudit Cadillac 33210 MAZERES par suite de la modification de l'adressage faite par la municipalité de la commune de MAZERES est désormais 1304 route d'Izaute à 33210 MAZERES et modifier l'article 3 des statuts en conséquence, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Madame Marie-France LUCAS à l'effet de modifier le siège social de la société 2M2J, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérante.

Madame Marie-France LUCAS

